

ALGER

Alger républicain

Extract of Alger républicain

<http://www.alger-republicain.com/Lettre-ouverte-Obama-pour-la.html>

Lettre ouverte à Obama pour la libération des cinq Cubains

- Actualité politique internationale - Amérique Latine - CUBA -

Publication date: vendredi 15 février 2013

Description:

[Arnold August]

Monsieur le Président, je vous écris aujourd'hui pour vous demander d'exercer votre pouvoir présidentiel prévu par la Constitution de gracier les Cinq Cubains et de les renvoyer immédiatement dans leur pays auprès de leur famille. Ces prisonniers se nomment Gerardo Hernández, Ramón Labañino, Antonio Guerrero, Fernando González et René González.

Arnold August

6 février 2013

Copyright © Alger républicain - Tous droits réservés

Monsieur le Président, je vous écris aujourd'hui pour vous demander d'exercer votre pouvoir présidentiel prévu par la Constitution de gracier les Cinq Cubains et de les renvoyer immédiatement dans leur pays auprès de leur famille. Ces prisonniers se nomment Gerardo Hernández, Ramón Labaño, Antonio Guerrero, Fernando González et René González.

[Arnold August]

L'article 2, section II de la Constitution vous accorde le « pouvoir d'accorder des sursis et des grâces pour crimes contre les États-Unis, sauf dans les cas d'« *impeachment* » [procédures de destitution]. Cet article comporte une vocation humanitaire et existe dans la plupart des pays. On peut dire qu'il est virtuellement universel. Soulignons quelques exemples positifs qui feront ressortir ce qu'il y a de meilleur chez les Étatsuniens. **Le président Abraham Lincoln a gracié 264 des 303 membres du peuple autochtone Dakota qui se sont défendus contre l'expansion des colonies lors du soulèvement des Sioux en 1862.** Plus récemment, **en 1977, le président Jimmy Carter, dès le premier jour de son mandat, a accordé un pardon inconditionnel à des centaines de milliers d'hommes qui ont refusé la conscription lors de la guerre des États-Unis contre le Vietnam en fuyant le pays ou en omettant de s'inscrire au service militaire.**

Notons également des exemples de chefs qui ont gracié des prisonniers dans d'autres pays. **En 2010, Cuba a libéré des prisonniers jugés et condamnés pour des crimes contre la sécurité de l'État cubain.** De nombreux commentateurs étasuniens ont suggéré qu'il en découlerait un « *réchauffement* » des relations entre les États-Unis et Cuba. Malgré cela, vous n'avez rien fait jusqu'à présent pour gracier ces cinq prisonniers cubains.

De plus, en décembre 2011, **le gouvernement cubain a annoncé par l'entremise de Raúl Castro que le Conseil d'État qu'il préside « avait décidé d'amnistier plus de 2 900 condamnés. Cette amnistie ne concerne pas, sauf de rares exceptions, les personnes condamnées pour des délits d'espionnage [et de] terrorisme [...] ? ».** Il pourrait être avancé que Cuba n'a pas gracié toutes les personnes condamnées pour des « crimes d'espionnage », alors **pourquoi les États-Unis devraient-ils libérer les Cinq Cubains ?** Toutefois, **le gouvernement des États-Unis ne les a jamais vraiment accusés d'espionnage ni n'a affirmé que de véritables actes d'espionnage avaient été commis, étant donné qu'aucun document classifié n'avait été confisqué aux Cinq.** Pour cette raison, ils ont été inculpés de complot en vue de mener des activités d'espionnage et de complot en vue de commettre un meurtre, étant donné qu'aucune affaire réelle d'espionnage ou de meurtre n'a pu être prouvée. En droit, le « *complot* » facilite une condamnation par rapport au complot réel ; néanmoins, les peines infligées étaient considérablement disproportionnées à l'égard de toute condamnation pour « *complot* ».

Le gouvernement cubain, en comparaison avec le gouvernement des États-Unis, a même « gracié », parmi plus de 2900 prisonniers, de « certaines personnes condamnées pour des crimes contre la sécurité de l'État, qui ont purgé une grande partie de leur peine en adoptant un bon comportement ». En revanche, les Cinq Cubains, n'ont jamais été accusés de crimes mettant en danger la sécurité de l'État, compte tenu de l'absence de preuve à cet effet. Les cinq prisonniers cubains sont aussi connus pour leur bon comportement en prison. C'est pourquoi, Monsieur le Président Obama, je vous demande de perpétuer la tradition de certains de vos prédécesseurs, tels que Lincoln et Carter. Cette politique humanitaire est préférable à votre récente déclaration à ce sujet. Le 30 janvier 2013, lors d'une entrevue sur Telemundo, vous avez déclaré qu'« *afin que nous puissions voir une réelle normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba, nous devons faire quelque chose au sujet de tous ces prisonniers politiques encore présents là-bas* ». Une clarification serait souhaitable au sujet des « *prisonniers politiques* » à Cuba. **Les faits suggèrent que les seuls « *prisonniers politiques* » qui sont encore à Cuba se trouvent dans la prison de Guantanamo.**

Dans l'article 2, section II de la Constitution des États-Unis, le Président dispose le pouvoir d'accorder des sursis et

Lettre ouverte à Obama pour la libération des cinq Cubains

des grâces, à l'exception des « *procédures de destitution* ». La destitution concerne les personnes qui font partie du système politique des États-Unis et qui ont commis des actes répréhensibles méritant des procédures de destitution. Cette offense est considérée comme étant la pire ; c'est pourquoi seuls ceux soumis à des procédures de destitution sont exemptés de toute grâce présidentielle possible. Manifestement, ces exceptions de « *procédure de destitution* » ne s'appliquent pas aux cinq prisonniers. Une fois de plus, je vous demande de leur octroyer la grâce.

Le 8e Amendement de la Constitution des États-Unis exclut le recours à des « *châtiments cruels et exceptionnels* ». **Dans le cas de Gerardo Hernández, par exemple, il a été condamné à purger deux peines concurrentes d'emprisonnement à vie plus 15 ans pour des crimes qu'il soutient ne pas avoir commis et que le gouvernement n'a pas pu prouver.** Au même moment, pendant toute cette période de quatorze ans depuis son arrestation, le département d'État a refusé un visa d'entrée à sa femme, Adriana Pérez, pour lui rendre visite. **N'est-ce pas un exemple de « *châtiments cruels et exceptionnels* ? »** De la même manière, Olga Salanueva, la femme de René González, un autre parmi les Cinq Cubains, s'est vue interdire un visa d'entrée pour rendre visite à son mari aux États-Unis.

Par conséquent, **je vous demande d'appliquer les sections pertinentes de la Constitution des États-Unis pouvant se caractériser comme étant humanitaires.** Je vous implore de débattre avec le gouvernement cubain pour trouver une solution humanitaire à ce problème de prisonniers pour permettre à la normalisation des relations entre les deux pays d'être établie et de prospérer. Une vision compatissante constitue une caractéristique de la démocratie. Cuba l'a déjà manifestée deux fois dans le cas des prisonniers. Et n'oublions pas Alan Gross, détenu dans une prison cubaine et qui semble avoir été abandonné par votre gouvernement.

Il est temps de redresser la situation. Les décisions de Lincoln et Carter concernant des grâces n'ont pas été bien accueillies par tous aux États-Unis à l'époque, mais ces actions sont entrées dans l'histoire comme étant des exemples positifs.

En vous remerciant à l'avance de bien vouloir tenir compte de mon appel, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

Arnold August

Montréal

Arnold August, écrivain, journaliste et conférencier établi à Montréal, est l'auteur de Democracy in Cuba and the 1997-98 Elections. Il a également rédigé un chapitre intitulé « Socialism and Elections » dans le recueil publié par Azicri et Deal : Cuban Socialism in a New Century.

Son dernier livre (2013) s'intitule Cuba and Its Neighbours : Democracy in Motion. Selon certaines critiques, « Arnold August coupe court à la propagande répandue au sujet de la démocratie aux États-Unis et de l'absence supposée de démocratie à Cuba ». - Cliff DuRand, professeur émérite de philosophie sociale, Morgan State University, Baltimore, État du Maryland. « Un incontournable pour tous ceux qui s'intéressent particulièrement à Cuba et aux questions générales sur la démocratie et sur ses pratiques. » - Claudia Kaiser-Lenoir, professeure émérite en études latino-américaines, Tufts University, Medford, État du Massachusetts.

[5 héros de Cuba]

Le 1er février, le nouveau secrétaire d'État John Kerry était assermenté. En ce premier jour de mandat, nous lui

Lettre ouverte à Obama pour la libération des cinq Cubains

demandons de délivrer immédiatement des visas à Adriana et à Olga afin qu'elles puissent visiter leurs maris aux États-Unis.

DIFFÉRENTS MOYENS DE CONTACTER LE DÉPARTEMENT D'ÉTAT :

Par courriel à l'aide du formulaire Web du département d'État accessible à partir de ce site (en anglais uniquement) : [cliquez ici](#)

Par téléphone : 1 (qui est l'indicatif des États Unis) suivi de : **202-647-4000**

Si vous appelez de l'extérieur des États-Unis, composez d'abord l'indicatif international.
+ 1 (indicatif des États-Unis) suivi de 202-647-4000

Par courrier :

U.S. Department of State

Attention : Secretary John Kerry

2201 C Street NW

Washington DC 20520

DIFFÉRENTS MOYENS DE CONTACTER LA MAISON BLANCHE

Par téléphone : 202-456-1111 (si personne ne vous répond, laissez un message)

Si vous appelez de l'extérieur des États-Unis, composez d'abord l'indicatif international.
+ 1 (indicatif des États-Unis) suivi de 202-456-1111

Par télécopieur : **00-1-202-456-2461**

Si vous envoyez une télécopie alors que vous êtes à l'extérieur des États-Unis, composez d'abord l'indicatif international

Code + 1 (indicatif des États-Unis) suivi de 202-456-2461

Lettre ouverte à Obama pour la libération des cinq Cubains

Par courriel : president.whitehouse.gov

Par la poste :

President Barack Obama

The White House

1600 Pennsylvania Ave NW

Washington, DC 20500

United States

ENVOYEZ UN MESSAGE EN LIGNE AU PRÉSIDENT OBAMA

[en cliquant ici, vous pouvez envoyer directement un message au Président Obama](#)